

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8303
19 décembre 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT
LES POUVOIRS DU REPRESENTANT ET DU REPRESENTANT SUPPLEANT DU PAKISTAN AU
CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères du Pakistan, une lettre datée du 7 décembre 1967 l'informant que MM. Agha Shahi et S. A. Pasha avaient été respectivement nommés représentant et représentant suppléant du Pakistan au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
